Sensibilisation à une meilleure gestion des matières résiduelles dans la municipalité du Canton de Melbourne, Qc



Par Sabrina Turcotte & Hugo Vallée En collaboration avec la MRC du Val-Saint-François

12 juillet 2019





1. INTRODUCTION

Depuis maintenant plusieurs années, la municipalité du canton de Melbourne a augmenté ses efforts pour réduire le nombre de matières destiné à l'enfouissement. L'année 2017 a été une grosse année puisque la municipalité a beaucoup travaillé à la promotion du compostage domestique. En 2015, elle a lancé son propre projet de collecte des plastiques agricole et par la suite, en 2019, elle a adhéré à la collecte de plastique agricole offerte par la MRC. La gestion des matières résiduelles (GMR) est de compétence partagée entre la MRC et les municipalités. C'est- à-dire que la MRC gère le recyclage, le compostage municipal, les écocentres ainsi que, entre autres, les collectes de résidus dangereux. La municipalité quant à elle gère la collecte des déchets, les gros rebuts ainsi que le compostage domestique. (MRC du Val-Saint-François, 2019e)

Puisque le gouvernement du Québec souhaite éliminer complètement l'enfouissement de la matière organique putrescible d'ici 2020, les municipalités n'ont d'autres choix que de mettre en œuvre des solutions efficaces (MDDEP, 2011). Voilà où notre travail commence. L'Escouade verte, comme chaque année, sillonne le territoire des municipalités afin de sensibiliser la population à la bonne gestion de leurs matières résiduelles. Dépendamment du mandat assigné par la ville, l'Escouade verte sera en mesure de parler du fonctionnement du tri sélectif, mais également d'appuyer, si possible, les mesures prises par celle-ci.

Ce rapport fait état de la compréhension qu'ont les citoyens sur la GMR ainsi que sur leur propre utilisation du tri sélectif. Il sera tout d'abord question du contexte actuel entourant la GMR. Ensuite, le mandat attitré par la municipalité de Melbourne sera expliqué. Par la suite, les différentes étapes méthodologiques seront élaborées; les grands thèmes entourant cette sensibilisation seront abordés; une idée générale des commentaires reçus par les citoyens sera élaborée; des résultats exhaustifs seront expliqués; et finalement, des suggestions afin d'améliorer la GMR à Melbourne seront apportées.

2. MISE EN CONTEXTE

En 2017, la MRC du Val-Saint-François a demandé aux municipalités sur son territoire de choisir un mode de gestion pour les matières organiques putrescibles. La municipalité du canton de Melbourne a opté pour le compostage domestique. Ce faisant, le gouvernement doit obtenir des renseignements quant à la façon dont celui-ci est utilisé par les citoyens et également pour savoir s'ils font réellement du compostage. Si la municipalité respecte les directives que le gouvernement lui a données, elle reçoit alors une redevance puisqu'elle diminue la quantité de matières envoyée en enfouissement. Ses performances doivent toutefois correspondre aux lignes directrices données par le gouvernement, sans quoi, elle n'obtiendra pas les redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

L'Escouade verte permet à la fois de sensibiliser les citoyens sur la gestion de leurs matières résiduelles, mais également à collecter les informations que la municipalité a besoin de connaître pour informer le gouvernement de ces avancées.

De plus, à partir de janvier 2020, les sacs de plastique à usage unique seront interdits sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François. Cela signifie que les commerces dans la MRC ne pourront plus donner de sacs de plastique lors des achats de leurs clients. Cela pourrait avoir comme effet de perturber les habitudes des citoyens de Melbourne faisant leurs emplettes dans les commerces des municipalités de la MRC. Ce pour quoi nous distribuons des trousses aux commerçants.

3. MANDATS

La MRC a lancé un appel à toutes les municipalités de son territoire afin de connaître celles qui étaient intéressées à avoir une patrouille verte cet été. Plusieurs ont répondu positivement, dont Melbourne. Les dernières années, les municipalités engageaient elles-mêmes les étudiants, mais comme certains contrats n'étaient pas assez longs pour durer tout l'été, il était parfois compliqué de se regrouper afin d'offrir un été complet d'ouvrage. Cette année, la MRC s'est chargée d'engager et de superviser ces étudiants et ainsi, maximiser le temps réparti dans le plus de municipalités possibles. Pour l'édition 2019, nous avions environ 13 jours ouvrables pour sensibiliser les citoyens de Melbourne. Il faut noter que la municipalité avait engagé des étudiants l'année dernière, mais n'avaient pu terminer le mandat.

L'un des principaux mandats était d'évaluer le taux de compostage domestique ainsi que de connaître les méthodes utilisées par les citoyens. Nous devions également informer la population sur les différentes possibilités du compostage domestique. Bien entendu, nous devions également parler du recyclage (bac bleu) pour identifier les lacunes et les points forts de la population.

Pour l'année 2019, si 100 % des citoyens de Melbourne pratiquent le compostage domestique, la municipalité recevra des redevances pour un tonnage de déchet moins élevé envoyé à l'enfouissement

Nous avons tenu un kiosque au marché champêtre de Melbourne lors d'un samedi pendant notre mandat. Ce kiosque avait pour but de sensibiliser les gens au recyclage, au compostage ainsi qu'au bannissement des sacs de plastique pour les commerçants. Nous devions également répondre aux questions des gens si besoin.

Notre mandat nous amenait à sensibiliser les citoyens à l'importance d'échantillonner l'eau des puits personnels afin d'avoir des points de référence au cas où il y aurait un risque de contamination de certains puits qui sont à proximité des fermes

La municipalité est sur le point de passer un règlement sur la gestion des fosses septiques, nous devions demander aux citoyens la fréquence à laquelle ils vidaient leurs fosses septiques ainsi que le type d'installation possédée. Nous les informions donc du règlement qui sera en vigueur à partir de l'été prochain.

Et finalement, dépendamment des questionnements du citoyen ou des observations faites nous pouvions parler soit de l'écocentre, des bandes riveraines, des gros rebuts, etc. Nous pouvions appuyer nos dires avec certains documents à notre disposition.

4. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie ci-dessous présente les différentes étapes qui ont été utiles à la sensibilisation des citoyens de Melbourne.

4.1. RECHERCHE

Avant même de commencer notre mandat pour la municipalité de Melbourne, nous avons eu une semaine de formation durant laquelle il était de mise d'approfondir notre connaissance des informations quant aux derniers développements en matière de GMR. Nous avons consulté le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC du Val-Saint-François puisque celui-ci guide la mise en œuvre de nouvelles initiatives d'année en année (MRC du Val-Saint-François, 2016). Il y est indiqué les objectifs de la MRC et par conséquent les avenues que les municipalités doivent emprunter pour y arriver. Le PGMR est également inspiré de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) que le gouvernement du Québec a mise en œuvre en 2011. La PQGMR émet des enjeux importants ainsi que des stratégies pour accomplir ces défis.

Dans ces deux documents, on y introduit les outils législatifs et économiques pour mettre en œuvre la politique. Ceux concernant plus directement les municipalités sont le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* et le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*. Ils visent une plus grande responsabilisation des producteurs qui mettent sur le marché les produits visés. Il oblige les personnes qui mettent sur le marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux de tous genres à assumer la majeure partie des coûts de la collecte sélective des matières recyclables. Le but de ce régime de compensation est d'indemniser les municipalités des coûts qu'elles assument pour la fourniture des services de récupération et de valorisation des produits visés. (MELCC, 2019d)

De plus, en vue de la mise en place des conteneurs de verres sur le territoire, des études sur la récupération du verre ont été faites ainsi que sur l'analyse de cycle de vie de celui-ci afin de pouvoir mieux répondre aux questions des citoyens (Deloitte, 2018). Des lectures ont également été faites

sur l'analyse du cycle de vie des sacs d'emplettes au Québec afin de pouvoir expliquer aux citoyens l'intérêt d'interdire les sacs de plastique à usage unique (CIRAIG, 2017).

Des lectures ont également été faites sur les principales espèces exotiques envahissantes (EEE) de la région. Principalement pour pouvoir identifier les EEE présentes dans la municipalité, mais également pour informer la population des dangers inhérents à certaines d'entre elles. De plus, ces lectures pouvaient indiquer les comportements à adopter afin d'éviter l'invasion par ces espèces. (MELCC, 2019c)

Des recherches plus ponctuelles provenant de questions des citoyens ont ensuite été faites.

4.2. MÉTHODE D'APPROCHE ET DE COLLECTE DE DONNÉES

Il était coutume de se présenter ainsi que le but de notre présence. Ensuite, il faut poser des questions à savoir si le citoyen considère que «tout va bien ». C'est une façon d'évaluer si le citoyen est ouvert à discuter avec nous. Finalement, nous recueillons tous les commentaires du citoyen pour bien comprendre sa vision.

Nous souhaitions tout d'abord savoir si le citoyen compostait et si la réponse était positive nous demandions sa méthode (brassage, balance entre vert et brun) et la fréquence d'utilisation de leur compostière. Nous demandions également le type de matières qu'ils y mettaient. À certaines occasions, nous parlions du remboursement de 50 \$ offert par la municipalité pour l'achat d'une compostière. Il était également question de demander aux citoyens leur connaissance en termes de recyclage. De plus, dépendamment de la situation, nous pouvions amener la discussion sur d'autres sujets tels que les produits acceptés à l'écocentre, le conteneur de verre, etc. Tout ceci dans une optique de s'assurer que le tri des matières est réellement bien compris par le citoyen interrogé. En outre, la municipalité souhaitait que nous posions des questions sur la qualité de l'eau de consommation ainsi que sur les fosses septiques.

Pour ce mandat, nous avons pu distribuer les toutes premières trousses de bannissement des sacs de plastique à usage unique pour les commerçants. Nous devions les informer qu'à partir de janvier 2020, ces sacs seraient bannis du territoire de la MRC du Val-Saint-François. La trousse permet donc d'afficher le commerce comme étant sans sac de plastique et cela permet aux citoyens de se préparer pour le moment où il n'y aura effectivement plus de sacs de plastique à usage unique.

De plus, le jour de collecte du bac bleu, nous avions aussi à vérifier le contenu des bacs afin d'évaluer le niveau de compréhension du trio sélectif des citoyens. Nous ne pouvions évaluer que les bacs sortis sur la voie publique. Un accroche-porte était laissé à chaque maison où le bac avait pu être vérifié. Sur cet accroche-porte était inscrit soit le type d'erreur trouvé soit un résultat parfait. La caractérisation des bacs bruns n'a pu être effectuée puisque la municipalité n'en possède pas. Il est donc impossible d'analyser le contenu du compostage domestique. Quant aux bacs bleus, l'examen de ceux-ci a été effectué une seule fois dû la fréquence de collecte des bacs de récupération d'une fois toutes les deux semaines.

4.3. HORAIRE

Le mandat à Melbourne s'est déroulé du 25 juin au 12 juillet. L'escouade verte devait respecter un temps de travail de 35 h par semaine. Ainsi, la majorité du temps de travail durant le mandat était passée sur le terrain afin de faire du porte-à-porte pour la sensibilisation des citoyens de Melbourne. Le porte-à-porte a été effectué de jour entre 8 h 30 et 17 h du lundi au jeudi. Le vendredi était utilisé pour effectuer la compilation des données. Dans ce cas-ci, le deuxième mercredi avant-midi a été utilisé pour faire la caractérisation des bacs bleus. De plus, puisque la municipalité du canton de Melbourne n'a pas de bac brun, nous n'avions pas à mettre la caractérisation de ceux-ci à l'horaire. Il y a eu plusieurs journées très chaude et humide pendant ce mandat, ce qui a eu pour conséquence de ralentir notre collecte de données. L'hydratation et l'ombre étaient de mise. Malgré tout, l'Escouade verte a quand même réussi à finir la collecte de données dans le temps imparti. Une fois la sensibilisation terminée, la suite du mandat a été utilisée pour compiler les données et rédiger le rapport. Par ailleurs, notre plage horaire de travail correspondait à la période de travail de la plupart des citoyens de Melbourne. Ainsi, cela a eu un impact sur le taux de réponse et constitue une des limites de notre mandat.

4.4. MATÉRIEL DE SENSIBILISATION

Afin d'aider les citoyens dans leur cheminement vers une meilleure gestion de leurs matières résiduelles, nous étions en mesure de distribuer des aide-mémoires et des dépliants liés à leurs besoins. Par exemple, la feuille d'information intitulée «Ça va où?» de Récupestrie explique en détail quel type de matière devrait aller dans quel bac. La fiche d'information de la municipalité du canton de Melbourne intitulé «Matières organiques à mettre dans le bac à compost» note les différentes matières que le citoyen peut intégrer à sa compostière et également celles qu'il ne doit pas y mettre. Certaines fiches tentent d'informer le citoyen sur les EEE. C'est-à-dire que ces fiches les aident à les reconnaître et expliquent la façon dont ils doivent les traiter.

De plus, lors de la caractérisation des bacs bleus, nous avions des «accroches portes» qui indiquent si le citoyen avait bien trié ses matières à l'intérieur de chacun des bacs. Une petite carte de visite était également laissée sur place lorsqu'il n'y avait personne pour que le citoyen puisse nous contacter en cas de questions.

5. THÈMES ABORDÉS AUPRÈS DES CITOYENS

De nombreux thèmes ont été abordés lors de la sensibilisation. Toutefois, quatre thématiques prioritaires, liées au mandat de l'escouade verte pour la municipalité de Melbourne, étaient régulièrement discutées. Nous devons ajouter à cela bien entendu le compostage domestique qui a été abordé de manière systématique avec tous les citoyens rencontrés puisque c'était la principale tâche de notre mandat. Toutefois, quelques autres thématiques ont été abordées plus spontanément telles que les espèces exotiques envahissantes et le bannissement des sacs de plastique à usage unique.

5.1. RECYCLAGE ET ÉCOCENTRE

La majorité des déchets qui vont en site d'enfouissement sont recyclables. La récupération permet donc une deuxième vie à ces matières. Dans la MRC, les matières recyclables sont envoyées à la Régie de récupération de l'Estrie (Récupestrie). L'application des 3RV-E est la règle à adopter si l'on souhaite réduire la quantité de résidus envoyée dans les lieux d'enfouissement technique (LET). La réduction à la source, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination sécuritaire sont des points à respecter pour faire en sorte de vivre dans un environnement plus sain. La réduction à la source consiste à éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit. La réutilisation consiste à prolonger la vie de différents biens de consommation en les utilisant un maximum de fois. Le recyclage consiste à utiliser des matières résiduelles comme matières premières pour la fabrication de nouveaux produits. Le procédé de recyclage permet d'économiser les ressources naturelles et l'énergie dans la fabrication de nouveaux produits. La valorisation est la transformation organique ou chimique des matières résiduelles. Elle consiste à transformer des matières résiduelles en énergie et en matériaux réutilisables. Elle peut prendre la forme de valorisation énergétique ou de compostage. (Récupestrie, 2019)

Les écocentres sont des endroits où les citoyens peuvent se départir de leurs matières récupérables, réutilisables ou valorisables de façon sécuritaire. Les matières seront ensuite acheminées vers des entreprises qui recyclent celles-ci telles que Peinture St-Laurent qui reprend les vieux pots de peinture. (MRC du Val-Saint-François, 2019d)

Nous avons donc interrogé les citoyens à savoir s'il considérait que leur utilisation du bac bleu était convenable et s'ils avaient des questionnements par rapport à celui-ci. Certaines personnes ont parlé de l'écocentre alors que d'autres n'en ont pas fait mention.

5.2. COMPOSTAGE

Le compostage constitue un procédé biologique qui, grâce à l'action de bactéries, dégrade les matières organiques (reste alimentaire, résidus de jardinage, cartons et papiers souillés par de la nourriture) pour produire du compost. (actu-environnement, 2012)

Cette thématique a été abordée lors de la sensibilisation avec les citoyens afin d'évaluer s'ils maximisaient l'utilisation de leur compostière domestique. En effet, comme dit précédemment, la municipalité a choisi d'utiliser le compostage domestique et non les bacs bruns comme moyen de réduire ses quantités de déchets. Ainsi, l'Escouade verte voulait vérifier si chaque citoyen interrogé avait bien compris tous les différents types de matières résiduelles autorisées dans celle-ci. Il était également de mise de vérifier la méthode utilisée par le citoyen puisque certain possède une ferme et n'utilisent donc pas la compostière domestique.

5.3. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les EEE constituent des espèces introduites par l'homme de manière volontaire ou involontaire et qui, par leur implantation et propagation, vont menacer « les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives » (INPN, s.d.). Ainsi cette définition montre la dangerosité de la propagation des EEE dans notre environnement et donc, l'importance d'éduquer les citoyens à reconnaître ces espèces et à adopter les bons gestes pour éviter leur expansion dans la nature.

Enfin, deux espèces d'EEE terrestre ont été observées à Melbourne, le roseau commun/phragmite et la renouée du Japon. Ainsi de la prévention afin d'empêcher sa prolifération ainsi que des exemples de techniques d'éradication de ces espèces a été faite auprès du citoyen dont des plants ont été retrouvés proche de leur propriété. Les adresses ou terrains vacants à proximité des plants de phragmites et de renouée du Japon repérés sur le territoire de Melbourne ont été relevés afin de réaliser une carte de leur répartition. Ainsi, cela permet d'indiquer à la municipalité les zones de forte concentration de ces EEE et donc les zones prioritaires d'intervention dans l'éventualité où la municipalité souhaiterait son éradication. Cependant, les aires où elles ont été repérées constituent les zones uniquement parcourues à pied par l'Escouade verte. Ainsi, la précision d'observation sur le reste du territoire de Melbourne n'est pas aussi extensive puisque celui-ci a été effectué en voiture.

5.4. SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Le 27 mai 2019, la MRC du Val-Saint-François a annoncé qu'à partir du 1er janvier 2020, les sacs de plastique à usage unique seraient interdits sur le territoire. Ainsi, les commerces se situant dans les 18 municipalités de la MRC ne pourront plus distribuer de sacs de plastique à usage unique lors des achats de leur client. La campagne intitulée «Bye bye sac de plastique» se concentrera sur les commerçants cet été et informera davantage les citoyens à l'automne. (MRC du Val-Saint-François, 2019a)

Les sacs de plastique sont un fléau pour l'environnement. Ils prennent une seconde à être fabriqués, un individu l'utilise en moyenne 20 minutes et il prendra jusqu'à 1000 ans pour se décomposer. Il est estimé que 4,1 % des sacs de plastique à usage unique qui sont consommés annuellement sont abandonnés dans l'environnement. Selon les dernières données disponibles au Québec, ceci équivaut à environ 41 000 000 de sacs abandonnés chaque année sur le territoire Québécois. (CIRAIG, 2017) Cette pollution est d'autant plus aberrante considérant la courte durée d'utilisation d'un sac de plastique à usage unique.

Avec la trousse «Bye Bye sac de plastique», les commerçants sont maintenant prêts à faire la transition vers un service à la clientèle plus vert. Cependant, les chaînes de magasins telles que Couche-Tard et McDonald's doivent tout d'abord aviser le bureau chef pour que des changements s'opèrent dans la MRC. Nous attendons donc des nouvelles de ces grandes compagnies.

5.5. DÉCHETS

Les déchets sont les seules matières résiduelles qui ne peuvent être valorisées ou recyclées. La PQGMR invite les Québécois à réduire de 110 kg par rapport à 2008 la quantité de matières résiduelles envoyées au rebut annuellement, à recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal et à valoriser 60 % des matières organiques (Matrec, 2019). Il est donc impératif de trouver des alternatives au bac vert telles que le bac brun ou la compostière domestique qui permettent de réduire la quantité de déchets envoyée en enfouissement.

5.6. GROS REBUTS

Les gros rebuts sont les matières résiduelles qui ne peuvent être mises d'ordinaire dans les bacs de déchets puisqu'ils sont trop gros ou en nombre trop important (Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux, s. d.). Les municipalités organisent la collecte de ces gros résidus quelques fois par année pour permettre à la population de faire le «grand ménage» de leur propriété. Cependant, les matières qui sont acceptées dans ses collectes sont encore trop peu expliquées à la population ce qui engendre souvent des débordements. Par exemple, un spa qui ne fonctionne plus et qui est laissé en bordure de la route pour cette collecte ne sera pas accepté puisqu'il est démesurément trop gros. Également, beaucoup de ces rebuts devraient être envoyés à l'Écocentre.

6. COMMENTAIRES DES CITOYENS

Au total, 492 logements ont été visités et 175 personnes ont été rencontrées. Cela représente 95 % des résidences qui ont été visitées dans la municipalité du canton de Melbourne sur 519. De plus, du nombre de maisons visitées, nous avons pu parler à 36 % des gens y résidant (figure 2). Nous avons donc pu discuter avec au moins un représentant de 34 % de l'ensemble de tous les logements de Melbourne.

6.1. COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Parmi les commentaires reçus des citoyens, une partie était favorable au compostage domestique. En effet, plusieurs d'entre eux ont leur propre compostière domestique qu'ils ont achetée à la municipalité ou dans le commerce. D'autres se sont construit leurs propres compostières dont voici des exemples : 4 bacs de compost avec un stade de décomposition de la matière différent dans chacun et compost transféré entre les bacs quatre fois par an; boite de compost avec des vers à l'intérieur; *cold compost* qui correspond à un type de compost au sol où la différence de température entre l'hiver et le printemps permet une bonne dégradation de la matière. La diversité des idées vis-à-vis du compost montre l'engagement d'une partie des citoyens de Melbourne dans cette thématique. Le compost est par la suite souvent épandu dans les jardins ou les potagers. D'autres citoyens n'avaient pas forcément de compostières, mais pratiquaient tout de même le compost sous forme d'un tas au sol. Ce compost au sol se présente dans la majorité des cas sous forme d'un tas sur le terrain des propriétaires.

Dans certains cas, le propriétaire emmène son compost dans le bois derrière chez lui ou alors le vide dans un fossé, un trou ou encore dans son tas de fumier. Dans ces cas, ces amas de compost servent juste de lieux d'entrepôts et ne sont généralement ni remué ni réutilisé. Parfois les restes de nourriture sont aussi donnés aux animaux (chiens, poules, cochons) lorsque les propriétaires en ont. Les citoyens s'aident aussi souvent du petit bac brun de cuisine fournie par la municipalité qu'ils vident par moment dans leur compostière ou tas de compost. Enfin certaines personnes restent réfractaires au compostage à Melbourne.

Parmi les raisons évoquées, on retrouve souvent qu'ils ne trouvent pas le temps pour s'en occuper et que c'est trop compliqué à gérer en hiver, que ça dégage de fortes odeurs et attirent les animaux sauvages, qu'ils n'ont ni terrains ni compostières pour faire cela ou qu'ils n'ont parfois pas envie et ne trouvent pas l'intérêt de faire cela. Pour finir, quelques citoyens n'étaient pas au courant que leur compost domestique acceptait le papier journal et les serviettes en papier ou qu'il fallait respecter un équilibre entre les matières brunes et les matières vertes pour un compost optimal.

6.2. BAC VERT

En général, la population ne semble pas avoir de difficulté en lien avec le bac vert. En effet la collecte du bac vert une fois toutes les 2 semaines permet aux citoyens de ne pas être inquiets dans leur gestion des déchets. Les seules remarques relevées par quelques citoyens concernent leur bac qui a été brisé lors de la collecte par les camions-poubelles et les désagréments que peuvent causer les déchets lors des périodes plus chaudes. Un commentaire récurrent revenait souvent afin d'augmenter la fréquence de collecte du bac vert en été.

6.3. BAC BLEU

Pour ce qui est du bac bleu, son ramassage une fois toutes les deux semaines convient aux citoyens. Quelques citoyens ont posé des questions sur le contenu des bacs de recyclage. En effet, certains avaient des doutes sur une matière spécifique à recycler ou pas. C'était le cas par exemple de la styromousse, de certains plastiques pour lesquels aucun sigle n'indiquait le type de ce dernier (bâche de piscine en papier à bulle ou bouteille de shampoing par exemple), de l'aluminium ou encore d'emballage multimatière comme un sac de terre. Une boucherie voulait aussi trouver le moyen de récupérer les cordes en nylon de ses balles de foin, car ses cordes lui remplissent un bac vert toutes les 2 semaines. D'autres citoyens trouvent qu'un bac bleu n'est pas suffisant pour une collecte une fois toutes les 2 semaines et en voudrait un deuxième. C'est notamment le cas pour les fermes. Enfin, on retrouve aussi le même problème de bac brisé par les camions de collecte.

6.4. AUTRES

Le sujet du conteneur de verre a été abordé à plusieurs reprises. La majorité des gens étaient heureux de ce nouvel arrivage. Plusieurs citoyens récupéraient déjà leur contenant alimentaire de verre soit au marché de Racine ou à l'écocentre. La date d'arrivée approximative et l'endroit où le conteneur sera déposé ont été expliqués.

7. RÉSULTATS

Cette section présente les résultats issus de la collecte de données lors du porte-à-porte auprès des citoyens de Melbourne. Elle présente aussi les résultats en lien avec l'inspection du contenu des bacs bleus, ainsi que les résultats de la sensibilisation des thématiques de la qualité de l'eau et des fosses septiques.

7.1. SATISFACTION DES DIFFÉRENTS BACS

Globalement, les citoyens de Melbourne sont satisfaits des services reçus en lien avec les différents bacs. Cependant, suite à l'analyse des données on s'aperçoit que moins de la moitié de la population semble satisfaite du choix de mettre en place des compostières domestiques.

Lors du porte-à-porte, quelques personnes ont mentionné qu'ils auraient souhaité obtenir un bac brun comme à la ville de Richmond plutôt que de faire leur propre compostdomestique. Au total, 8 % des citoyens ont affirmé vouloir un bac brun alors que 45 % ont affirmé ne pas en vouloir. Pour ce qui est du 47 % restant, plusieurs scénarios peuvent s'appliquer : le sujet n'a pas été abordé, le citoyen n'a pas mentionné d'opinion quant à ce sujet ou encore, le citoyen n'était pas prêt à émettre d'opinion.

Pour ce qui est de la satisfaction en lien avec le bac vert, une forte majorité de la population est satisfaite de celui-ci. La figure 5 note que 90 % de la population est heureuse des services reçus. Bien qu'environ 10 % des citoyens ne soient pas satisfaits ou indécis quant à la question, les principales raisons concernent les odeurs en été.

À l'instar du bac vert, la satisfaction en lien avec les bacs de recyclage est remarquable. Au total, 91 % de la population se dit satisfaite des services reçus en lien avec l'utilisation du bac bleu. Un peu moins de 7 % des citoyens ne sont pas satisfaits des services principalement parce qu'ils aimeraient que la fréquence de ramassage soit plus élevée. Et finalement, un peu moins de 3 % se disent indécis.

7.2 CARACTÉRISTIQUES DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Selon les objectifs gouvernementaux pour l'année 2019, 100 % des citoyens devaient composter. Seulement 67 % des citoyens de Melbourne font du compostage domestique. Cela comprend aussi bien le tas de compost rustique que la compostière vendue sur le marché. Le taux de gens faisant du compost comprend seulement les gens qui brassent et balancent leur compost domestique. Les gens ne faisant que disposer de leurs matières organiques putrescibles dans un tas sans s'en occuper davantage ou encore ceux qui l'additionnaient à leur tas de fumier n'ont pas été compris dans ce résultat.

Le MELCC, lors d'une conversation téléphonique avec la chargée de projet en environnement de la MRC en 2018, a défini ce qu'il considérait comme du compostage domestique. Celui-ci doit se faire de manière organisée et structurée. C'est-à-dire que le compost doit être retourné et contenir un mélange de matières brunes et de matières vertes. Le ministère ne considère pas le compostage domestique comme étant structuré lorsque les matières organiques sont données aux animaux ou mises dans une fosse à purin.

Malgré cela, plus d'un citoyen de Melbourne sur deux (56 %) possède une compostière domestique. Ce taux comprend tant les personnes qui l'utilisent régulièrement que ceux qui en ont acheté une afin de commencer le compostage domestique. La municipalité remboursait à hauteur de 50 \$ l'achat d'une compostière par un citoyen de Melbourne ce qui explique en partie le taux important de cette dernière. Cependant, plusieurs citoyens ont mentionné avoir une compostière, mais ne l'utilisent pas.

Pour qu'un compost soit efficace, il a besoin d'être remué afin de l'oxygéner et donc de réactiver le processus de décomposition réalisé par les bactéries qui ont besoin d'oxygène. On a pu relever que seulement 52 % (figure 9) des personnes qui pratiquent le compostage domestique le remuent. Un tiers ne le remue pas et l'on remarque un taux non négligeable de gens qui ont été classés comme sans réponse. L'escouade verte considérait les personnes «sans réponse» comme ceux qui ne donnaient pas une réponse claire ou qui ne remuaient pas le compost de façon à ce qu'il soit réoxygéné efficacement. Nous avons préféré classer ces personnes dans aucune des deux autres catégories afin de ne pas fausser les données. Parmi les personnes qui brassent leur compost, chacun possède sa fréquence de brassage qui l'arrange en fonction de leur temps disponible et de la fréquence à laquelle ils utilisent celui-ci. On remarque tout de même que le brassage à hauteur d'une à deux fois par an est majoritaire. L'équilibre entre les matières riches en azote (reste de fruits et légumes, mauvaise herbe et gazon coupé, etc.) et les matières riches en carbones (feuilles mortes, brindilles, serviettes de papier, journal, poils et cheveux, etc.) doit être respecté afin d'obtenir un processus de dégradation optimal. Un excès de matières azotées dégagerait une odeur d'ammoniac alors qu'un excès de matières carbonées provoquerait une odeur de pourriture peu agréable.

Tel que le brassage, un peu plus d'une personne sur deux (52,1 %) respecte l'équilibre entre les deux types de matières. Cependant, 30,8 % des personnes interrogées demeurent sans réponse.

Ainsi, nous avons préféré mettre dans la catégorie «oui», les personnes qui connaissaient cette règle du compost et l'appliquaient dans leur propre compost.

En outre, nous avons recueilli quelques commentaires des citoyens qui souhaitaient obtenir une compostière. Environ 5 % de ceux-ci souhaitent acquérir une compostière soit pour la première fois ou parce qu'ils aimeraient en avoir plusieurs.

C'est précisément à ce moment que nous mentionnions le remboursement de 50 \$ offert par la municipalité à l'achat d'une compostière. Il faut toutefois prendre en note que les personnes ne désirant pas obtenir de compostière font partie de plusieurs catégories soit ceux n'ayant pas de compostière et ne désirent pas en obtenir ou encore ceux ayant déjà une compostière et considèrent que c'est suffisant. Il y a tout de même environ une personne sur cinq qui se retrouve dans la catégorie « sans réponse ».

7.3 CONTENU DU BAC DE RECYCLAGE

Lors de la caractérisation des bacs de recyclage, le 3 juillet 2019, près d'un citoyen sur cinq a obtenu une note parfaite pour leur tri des matières recyclables. Cependant, des erreurs ont été retrouvées dans plusieurs bacs bleus.

Pour commencer, des matières organiques ont été retrouvées dans certains bacs de recyclage. 13% des matières organiques étaient des branches ou des feuilles et un autre 13 % concernaient des détritus de nourriture.

Finalement, 75 % des résidus bruns étaient des essuie-tout et des cartons souillés de gras alimentaire.

Pour ce qui est des déchets qui auraient dû se retrouver dans le bac vert, ils se divisent en plusieurs catégories. Quatre catégories ont obtenu 11 % chacune soit la vaisselle et vitre cassée, les sacs de plastique souillés, les cordes et les emballages de carton avec un film de plastique. Le plastique numéro 6 et les plastiques non recyclables atteignent 37 % cumulativement et finalement, l'erreur la plus fréquente concerne les papiers cirés et ce qu'on appelle les «multicouches», c'est-àdire, des plastiques qui ne contiennent pas seulement du plastique comme les sacs de croustilles qui sont métallisés à l'intérieur. Finalement, pour ce qui est des matières dédiées à l'écocentre, seulement une catégorie a été observée soit la styromousse.

En confondant tous les types d'erreurs, 29 % d'entre elles étaient reliés au non-emballage des sacs de plastique. De plus, 14 % concernaient les matières organiques putrescibles, 36 % étaient des déchets et 8 % auraient dû être envoyé à l'écocentre. En outre, 3 % étaient des circulaires qui n'étaient pas sorties de leur sac (ex. Publisac), et un autre 3 % étaient du déchiquetage qui n'était pas en sac transparent.

7.4 QUALITÉ DE L'EAU ET FOSSES SEPTIQUES

La thématique de la qualité de l'eau a été abordée en raison de soupçons de contamination de certains puits au printemps dernier. Ces puits auraient été pollués par des fermes environnantes. La municipalité nous a alors demandé d'informer la population quant à l'analyse de l'eau dédiée à la consommation. Nous avons donc demandé aux citoyens à quel moment ils avaient testé celleci et s'ils étaient au fait que le gouvernement recommande au minimum de faire analyser l'eau une fois aux deux ans, principalement au printemps.

Ensuite, la thématique des fosses septiques a été abordée en raison de la création d'un règlement municipal qui sera mis en œuvre dès l'été prochain. Ce règlement stipule que ce sera dorénavant la municipalité du canton de Melbourne qui prendra en charge la vidange des fosses septiques de tous les citoyens. C'est à la fois une façon de s'assurer que toute la population respecte les prescriptions gouvernementales et à la fois une façon de s'assurer que tout le monde a un système fonctionnel et légal.

8 CONCLUSION

La population de la municipalité du canton de Melbourne semble très satisfaite des services offerts par cette dernière. Cependant, quelques petits défis attendent la municipalité si celle-ci souhaite continuer le compostage domestique. Rappelons ici que les citoyens n'utilisent pas le compostage domestique à son plein potentiel et les matières retrouvées dans les bacs bleus ne sont pas encore correctement triées. Il faut redoubler d'efforts afin de préserver l'environnement et de diminuer les coûts de collecte. Malgré tout, la municipalité de Melbourne fait beaucoup d'efforts afin d'augmenter le bien-être de ces citoyens. Elle a d'ailleurs tout de même réduit la quantité de déchets envoyée en site d'enfouissement en instaurant le compostage domestique et la collecte de plastiques agricoles.

Merci aux citoyens et citoyennes de Melbourne de nous avoir accueillis dans leur demeure.